



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0078**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Autorisation donnée à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), ou toute personne ou société à elle substituée, de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le bien situé 157, cours Emile Zola et cadastré BD 54

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0078**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Autorisation donnée à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), ou toute personne ou société à elle substituée, de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le bien situé 157, cours Emile Zola et cadastré BD 54**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord, créée par délibération n° 2011-2059 du 7 février 2011 a été concédée à la SERL par délibération n° 2014-4494 du Conseil de Communauté du 13 janvier 2014.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par traité, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) doit réaliser une maison du projet sur un foncier actuellement propriété de la Métropole de Lyon, situé 157, rue Emile Zola à Villeurbanne et cadastré BD 54. Afin de réaliser ce programme de construction, la SERL a sollicité la Métropole de Lyon pour que ce bien lui soit cédé.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation du projet, il vous est proposé d'autoriser la SERL ou toute personne ou société à elle substituée, de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le bien situé à Villeurbanne 157, rue Emile Zola et cadastré BD 54 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ou toute personne ou société à elle substituée de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le tènement situé 157, cours Émile Zola à Villeurbanne cadastré BD 54 propriété de la Métropole de Lyon.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien des actions futures devant intervenir sur ce terrain.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.